

Politique

Le festival 77 bloqué au tribunal

La cour administrative d'appel de Paris a confirmé la décision du tribunal administratif de Melun. Le mode d'organisation du Festival départemental lancé par le Conseil général n'est pas conforme aux règles. L'exécutif de l'assemblée départementale avait «passé commande» aux deux équipes professionnelles des Scènes nationales de Sénart et Marne-la-Vallée. Le préfet, avait émis des doutes sur la légalité du respect du code des marchés publics et, à la demande également du groupe d'opposition, avait déferé la délibération devant le tribunal administratif de Melun qui avait décidé de suspendre cette organisation. Ce qui vient donc d'être confirmé en appel.

L'exécutif du Conseil général avait déjà, dans un premier temps, été obligé d'annuler les

manifestations d'ouverture prévues pour cette fin décembre. Comme il n'avait pas renoncé au projet, et conforté depuis dans sa majorité avec l'élection partielle de Mormant, il va donc poursuivre le traitement du dossier. Le temps de réaliser une procédure d'attribution (qui donnera sans doute le même résultat si le cahier des charges de mise en concurrence est fait habilement) ce festival pourrait tout de même voir le jour avant l'été 2007.

Dans un communiqué, les élus d'opposition du groupe USM soulignent qu'ils avaient «*pourtant prévenu le président du Conseil général dès avril 2006. L'organisation d'un festival départemental tel qu'il souhaitait le piloter n'était pas conforme aux règles des marchés publics. (...) Les conseillers généraux USM se*

réjouissent de cette confirmation qui, au-delà de les conforter dans leur analyse juridique, remet en question un dispositif annuel de 1,5 million d'euros pour un festival dont personne ne connaît encore ni le fond ni la forme».

L'animation culturelle est-elle une marchandise comme les autres ? Doit-elle suivre les mêmes règles de marchés publics pour des mises en concurrence ? Comment différencier parties techniques et logistiques et choix artistiques ?

Le débat avait été lancé et le ministre de la Culture a récemment répondu au sénateur-maire de Nangis Michel Billout qu'il s'agissait là d'un cas particulier des marchés publics et qu'une commission allait bientôt traiter le dossier.

D.B.